
MAIRIE DE VAUDRINGHEM

COMPT E R E N D U
D E L A S E A N C E D U
C O N S E I L M U N I C I P A L

du Mardi 30 Juin 2026, à 18 Heures 30.

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

* * * * *

Présidence de Monsieur VASSEUR Dany.

Présents : Mesdames & Messieurs LEMAIRE Anne, DEREU Michel, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, WEPIERRE Delphine, DUFOUR Freddy. SOURDEVAL Justine, EVRARD Julien

Absent : Madame Lise HOIN qui a donné pouvoir à Madame Justine SOURDEVAL

Secrétaire : Mme SOURDEVAL Justine

Adoption du compte rendu de la réunion du 28 Avril 2026

Adopté à l'unanimité des voix.

1. Projet de demande d'une seconde ATSEM pour la classe de maternelle du RPI

Le Conseil municipal est informé que les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée scolaire s'élèvent à 45 élèves. À la suite du dernier conseil d'école, l'équipe enseignante a sollicité la création d'un second poste d'ATSEM afin de renforcer l'encadrement des élèves et de soulager l'ATSEM actuellement en poste.

Le coût de ce poste est estimé à environ 25 000 € par an, répartis entre les trois communes du RPI.

Après échanges, il est rappelé que les deux autres communes partenaires devront également se prononcer sur cette demande. Plusieurs candidatures ont d'ores et déjà été reçues.

Après délibération, le vote est le suivant :

- Pour : 2 voix ;
- Contre : 3 voix ;
- Abstentions : 6 voix.

Le Conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande à ce stade et souhaite disposer d'éléments complémentaires avant de réexaminer le dossier.

2. Devenir du terrain de la rue de l'Avesnes

Le Conseil municipal évoque le devenir du terrain situé rue de l'Avesnes, d'une superficie d'environ 500 m².

Ce terrain est en vente depuis deux ans. Son prix de vente est fixé à 35 000 €, tandis que son coût d'acquisition pour la commune est estimé à 16 000 €.

Afin de favoriser sa vente, il est décidé de poursuivre sa commercialisation, notamment par la pose d'un panneau de vente sur le terrain. Le notaire ainsi que l'agence immobilière chargée de la vente seront recontactés afin de relancer le dossier.

Le Conseil municipal se laisse jusqu'au mois d'octobre pour faire le point sur cette vente.

3. Défense incendie

Le Conseil municipal fait le point sur les insuffisances constatées en matière de défense incendie. Certaines habitations ainsi que plusieurs corps de ferme des hameaux de Drionville et de Maisnil-Boutry ne disposent pas d'une couverture satisfaisante.

Il est proposé de réaliser un audit et d'associer les différents partenaires concernés, notamment le SIDEALF et le SDIS.

Monsieur Michel DEREU propose de prendre contact avec Monsieur Max SERGENT, représentant du SIDEALF. Monsieur Julien EVRARD suggère quant à lui de solliciter les communes de la CCPL afin de recueillir leur retour d'expérience sur l'organisation de leur défense incendie.

4. Taxe d'aménagement

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le taux de la taxe d'aménagement, actuellement fixé à 1 %.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir ce taux à 1 %, considérant que les impôts locaux ont déjà été augmentés cette année.

5. Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs.

Cette exonération, d'une durée de cinq ans, est déjà prise en charge à hauteur de 50 % par l'État.

Après délibération, le Conseil municipal décide de ne pas accorder l'exonération complémentaire.

Questions diverses

- *Madame Emmanuelle GOSSELIN ayant été absente durant cinq jours, Madame Céline PILLIER, domiciliée à Bléquin, a assuré son remplacement. Afin de la remercier pour sa disponibilité, le Conseil municipal décide de lui offrir une carte cadeau d'une valeur de 100 € au centre E.Leclerc de Lumbres.*
- *À l'occasion de la cérémonie du 14 juillet, le Conseil municipal décide d'offrir un panier garni d'une valeur de 30 € aux futur.e.s médaillé.e.s du travail.*
- *Monsieur le Maire propose de supprimer la clôture située derrière le cimetière, devenue inutile. Il propose également l'installation d'une benne destinée aux déchets verts. Des devis sont actuellement en cours.*
- *Afin de limiter les coûts liés à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, Madame Muriel et Madame Anne, bénévoles, effectueront un recensement de l'ensemble des poubelles communales. Elles prendront également contact avec Monsieur Guillaume DESQUIREZ, de la CCPL, afin de faire le point sur ce dossier.*
- *Un rendez-vous avec l'Association des chemins ruraux des Hauts-de-France sera programmé à la rentrée.*
- *Des devis seront demandés à l'entreprise DUCROCQ TP, rue par rue, afin d'effectuer uniquement les travaux de réparation nécessaires. Des devis seront également*

sollicités pour la réalisation de travaux de marquage au sol.

- *À la demande de Monsieur PRUVOST, les arbres plantés sur les parcelles des Logs Champs devront être retirés, ceux-ci gênant le passage des engins agricoles. Cette intervention engendrera un coût pour la commune. Les élus prendront contact avec le Parc naturel régional afin d'obtenir un accompagnement et de limiter au maximum les dépenses.*
- *Durant les vacances d'été, la mairie sera ouverte uniquement le vendredi, de 15h à 18h30.*
-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Compte rendu rédigé le 8 juillet 2026.

Le Maire,